

CONVENTION DE FINANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ SUR LA CRÉATION D'UNE ÉCOLE DES MÉTIERS TERRITORIAUX

Préambule

Les collectivités d'Ille-et-Vilaine sont confrontées depuis plusieurs années à une crise du recrutement. De nombreux métiers sont en tension dans les domaines techniques, restauration collective, santé, informatique... communs aux collectivités et au secteur privé. Les enjeux sont encore plus cruciaux sur les métiers supports de l'administration territoriale tels que gestionnaires RH et comptable.

Le Centre de Gestion 35 a mis en place différentes actions pour attirer et préparer des candidats aux postes des collectivités : représentation de la FPT à de nombreux évènements locaux dédiés à l'orientation des demandeurs d'emploi (de l'ordre de 80 par an), création d'une marque employeur collective DEN.bzh (avec les 3 autres CDG bretons), développement de partenariats avec des organismes de formations. Malgré ces multiples dispositifs progressivement créés depuis 1995, le nombre de stagiaires se révèle insuffisant à combler les besoins des collectivités.

Face à cette situation structurelle, le Conseil d'Administration du CDG 35, constitué de représentants de toutes les strates de collectivités, souhaite expérimenter une « démarche de branche professionnelle » à l'image des mobilisations collectives des entreprises du BTP ou de la métallurgie. Dans cette logique solidaire, les élus ont décidé d'étudier les conditions de faisabilité d'une « école des métiers territoriaux » adaptée aux enjeux actuels dans un cadre départemental et de faire appel à un cabinet de conseil. Dans cette perspective, il est proposé aux grandes collectivités d'Ille-et-Vilaine d'intégrer le comité de pilotage d'une étude de préfiguration de nouveaux dispositifs.

Un diagnostic assorti notamment d'un benchmark permettra d'analyser les conditions de réussite de dispositifs collectifs en amont du recrutement, à l'image de ceux mis en place par plusieurs branches professionnelles. Une expertise sur les enjeux financiers et juridiques permettant de sécuriser le modèle économique de nouveaux dispositifs de formation est aussi attendue.

Pour mettre en œuvre ce projet, il est convenu,

ENTRE

Le Centre de gestion d'Ille et Vilaine

Village des collectivités territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 Thorigné-Fouillard cedex
Représenté par Mme Chantal PÉTARD-VOISIN, sa Présidente
Dûment habilitée par délibération n°23-02 du 9 février 2023

ET

Le Département d'Ille-et-Vilaine

Hôtel du Département - 1 avenue de la Préfecture - CS 24218 - 35042 Rennes
Représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président
Dûment habilité par délibération n° du

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer le rôle des parties dans la mise en œuvre de l'étude de préfiguration d'une école des métiers territoriaux entre le Centre de Gestion et les grandes collectivités, ainsi que les modalités de participation financière. Le cabinet missionné par le CDG 35 pour l'étude est Sémaphores, la contractualisation étant réalisée via l'UGAP. Ce cabinet de conseil aux collectivités territoriales est spécialisé sur les questions de transformations économiques, sociales et environnementales.

Article 2 : Contribution des collectivités aux travaux

Dans le cadre de cette étude, il est proposé à chaque collectivité intéressée de contribuer aux différentes étapes de l'étude lors d'ateliers participatifs. Il s'agira notamment d'enrichir le diagnostic par des données et des retours d'expérience, d'orienter les investigations par des apports sur les métiers en tensions, l'ingénierie des compétences et les conditions de formation, de donner un avis sur les modalités juridiques et financières des dispositifs envisagés.

De son côté, le CDG 35 mobilisera ses services pour enrichir les travaux collectifs au moyen des données départementales et des bilans des dispositifs préexistants. Des représentants de collectivités affiliées au CDG 35, impliquées dans des formations, seront associés à la démarche pour affiner les besoins de la « pépinière départementale de compétences ».

Article 3 : Dispositions financières

Le montant de l'étude s'élève à 45 952,50 € TTC, le Centre de Gestion finance environ 50 % de l'étude au titre des collectivités affiliées. Une participation forfaitaire par strate démographique est sollicitée auprès des grandes collectivités. Le montant de la contribution du Département d'Ille-et-Vilaine s'élève à 6 000 €.

Après la signature de la présente convention, un titre sera établi par le CDG 35.

Article 4 : Pilotage du Projet et suites envisagées

Les grandes collectivités partenaires sont invitées à désigner deux représentants pour siéger au comité de pilotage du projet. Cette instance collégiale animée par le cabinet d'étude actera les grandes lignes de la démarche. Des orientations consensuelles seront recherchées par les parties.

Le Projet a démarré en septembre 2023 par une phase de cadrage. Il doit aboutir en février-mars 2024 à des pistes d'actions. L'ensemble des parties seront destinataires des productions du cabinet Sémaphores.

Le Conseil d'Administration du CDG 35 sera amené à statuer sur le plan d'actions proposé par le Comité de pilotage à l'issue de ses travaux. Dans l'hypothèse d'une mise en œuvre de dispositifs expérimentaux de formation résultant de l'étude, les parties s'accorderont sur leurs modalités juridiques et financières dans une logique solidaire.

Article 5 : Modification de la convention

Toute modification d'un des éléments de la présente convention fera l'objet d'un avenant établi après concertation des parties prenantes.

Article 6 : Litiges

A défaut d'accord amiable, après concertation entre les parties prenantes, tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relève de la compétence du Tribunal administratif de Rennes.

Le

Pour le CDG 35,

La Présidente

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Le Président

Eléments financiers

Commission permanente
du 12/02/2024

N° 48964

Dépense(s)

Réservation CP n°20604

Imputation

65-020-6568-0-P52
Autres participations

Montant crédits inscrits

6 000 €

Montant proposé ce jour

6 000 €

TOTAL

6 000 €